



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 7 MARS 2023 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS

AIX-LES-BAINS

BOURDEAU

LE BOURGET DU LAC

LE BOURGET DU LAC

BRISON-SAINT-INNOCENT

CHANAZ

DRUMETTAZ-CLARAFOND

DRUMETTAZ-CLARAFOND

ENTRELACS

GRESY-SUR-AIX

LA BIOLLE

LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT

LE MONTCEL

MERY

MOTZ

MOUXY

PUGNY-CHATENOD

RUFFIEUX

SAINT OFFENGE

SAINT PIERRE DE CURTILLE

TRESSERVE

VIVIERS-DU-LAC

VOGLANS

Renaud BERETTI

Thibaut GUIGUE

Jean-Marc DRIVET

Nicolas MERCAT

Edouard SIMONIAN

Jean-Claude CROZE

Yves HUSSON

Danièle BEAUX-SPEYSER

Nicolas JACQUIER

Jean-François BRAISSAND

Florian MAITRE

Julie NOVELLI

Bruno MORIN

Antoine HUYNH

Nathalie FONTAINE

Daniel CLERC

Laurent FILIPPI

Bruno CROUZEVIALLE

Olivier ROGNARD

Bernard GELLOZ

Gérard DILLENSCHNEIDER

Jean-Claude LOISEAU

Robert AGUETTAZ

Yves MERCIER

Pouvoir de Marie-Pierre  
MONTORO-SADOUX

Pouvoir de Michel FRUGIER

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2023 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 6 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 26 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois dès lors que celle-ci est exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*





## DÉLIBÉRATION

N° : 2      Année : 2023  
Exécutoire le : 29 MARS 2023  
Publiée le : 18 AVR. 2023  
Notifiée le : 29 MARS 2023  
Visée le : 10 MARS 2023

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2022-049 : Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable – Route des Briques – Commune de Mery - Attribution

Monsieur le Président rappelle que la commune de Mery prévoit le réaménagement de la Route des Briques et que le Département prévoit la reprise du tapis. Grand Lac profite donc de cette opération pour réaliser le renouvellement du réseau d'eau potable ainsi que la reprise de certains tronçons d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le cabinet BARON GROUPE est Maitre d'œuvre sur cette opération.

Suite à une première délibération du Bureau communautaire du 3 janvier 2023, déclarant infructueuse la première consultation pour cette opération, une deuxième consultation a été lancée et publiée le 11 janvier 2023.

La date de remise des plis a été fixée au 6 février 2023 à 12h00 au plus tard. Au total 6 offres ont été reçues.

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), du résultat des négociations et du classement des offres définitives, la commission des procédures adaptées du 21 février 2023, propose de retenir l'offre du groupement SASSI/PETAVIT pour un montant de 542 392.22 € HT, soit 650 870, 66 € TTC (montant estimatif : 484 940.30 € HT).

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement au programme d'eau potable 25-26, au programme d'assainissement 234 et au programme d'eau pluviales 166.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 7 mars 2023

Le Président,  
Renaut BERETTI

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 2 : Marché n.2022-049 : Travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable - Route des Briques - Commune de Mery - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/03/2023

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/03/2023

---

**Numéro de l'acte :** d4498 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20230307-d4498-DE

---

**Date de décision :** 07/03/2023

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.1. Délibérations  
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

